



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 24/06/2022

**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse**

Pôle d'évaluation domaniale

Square Saint Victor CS 50110

20291 BASTIA CEDEX

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques de Haute-Corse

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Julien Fantino

téléphone : 04 95 32 88 21

courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire de Bastia

Réf. DS: 8747456

Réf LIDO/OSE : 2022-99999-36954

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle BL 168
Adresse du bien :	Ancien chemin de Furiani, 20 200 Bastia
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale :	9 500 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT



Mairie de Bastia

affaire suivie par : Josepha Negroni

2 - DATE

de consultation : 10/05/2022

de réception : 10/05/2022

de visite :

de dossier en état : 07/06/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Régularisation foncière avec la SCI Laetitia : le mur de soutènement de la SCI empiète sur la voirie de la ville (parcelle BL 168 pour 172m²). La SCI Laetitia va donc procéder à l'acquisition de ces 2 emprises.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

La parcelle BL 168 d'une superficie de 1 111 m² suit l'ancien chemin de Furiani. Sa forme très allongée et effilée forme un pic au niveau du début de la rue Maréchal Juin. Sa forme rend cette parcelle impossible à exploiter. Sur la carte en première page, on aperçoit les empiétements des parcelles de la SCI Laetitia à hauteur de 172 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

La parcelle est la propriété de la commune de Bastia et est libre de toute occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone Uba.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

24/06/2022

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par comparaison, le prix au m² sera donc fixé à 55 € le m².

La valeur de l'emprise de 172 m² sera donc évaluée à la somme arrondie de 9 500 € .

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an.



10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

Fantino Julien,
Inspecteur évaluateur des Domaines